

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 10 juin 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

INSTRUCTION N° 0001D22009100/ARM/SGA/DRH-MD

relative au classement en quatre groupes des fonctions des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées au regard de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

Du 20 mai 2022

INSTRUCTION N° 0001D22009100/ARM/SGA/DRH-MD relative au classement en quatre groupes des fonctions des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées au regard de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

Du 20 mai 2022

NOR A R M S 2 2 0 1 1 5 6 J

Référence(s) :

- Décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;
- Décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (JO n° 118 du 22 mai 2014, texte n° 46) ;
- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (JO n° 140 du 19 juin 2015, texte n° 36).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Instruction N° 119013676/ARM/SGA/DRH-MD du 16 décembre 2019 relative au classement en quatre groupes des fonctions des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées au regard de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [255-0.2](#).

Référence de publication :

En application des dispositions du décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 (référence), le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (RIFSEEP) est composé de deux primes distinctes et cumulatives :

- d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui valorise l'exercice des fonctions ;
- d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA), qui valorise l'engagement professionnel et la manière de servir.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, le RIFSEEP s'applique aux attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées.

En application de l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 (référence), les emplois des attachés d'administration doivent être répartis en quatre groupes (qui figurent en annexe) en effectuant une distinction entre l'administration centrale (AC) et les services déconcentrés (SD). Cette distinction est établie au regard du décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 fixant l'organisation des services du ministère des armées (référence) en vigueur à la date de la présente instruction.

La répartition au sein des groupes de fonctions doit respecter les critères professionnels suivants :

- l'encadrement, la coordination, le pilotage ou la conception ;
- la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- les sujétions particulières ou le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Il est à noter que :

- la répartition des emplois au sein de chaque groupe est indépendante du grade des agents ;
- par principe, tous les emplois dont l'intitulé suggère des missions d'encadrement (chef ou adjoint au chef) doivent impérativement comporter l'encadrement hiérarchique pérenne d'au moins un agent ;
- seule l'affectation définitive sur un emploi (décision d'affectation pérenne sur l'emploi) permet le classement dans l'un des quatre groupes. Ainsi, le fait d'occuper une fonction pendant l'absence du titulaire (intérim) ne permet pas de modifier le groupe d'appartenance de l'emploi de l'agent qui effectue le remplacement ;
- le classement de l'emploi de l'agent dans un groupe de fonctions ne doit pas être mentionné dans le compte rendu d'entretien professionnel ;
- les établissements publics administratifs (EPA) sous tutelle du ministère des armées fixent leur propre catégorisation afin de tenir compte de la spécialité de leur mission et de leur organisation. Cette catégorisation doit faire l'objet d'une communication aux agents et aux représentants du personnel.

Le centre ministériel de gestion notifie à l'agent le groupe d'IFSE auquel est rattaché son emploi.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le chef du service des ressources humaines civiles,

Laurent GRAVELAINE.

ANNEXE

ANNEXE

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL – CLASSIFICATION DANS LES GROUPES DE FONCTIONS DE L'INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT PAR AUTORITÉ CENTRALE D'EMPLOI.

I. CEMA (CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES)

1. DIRISI (DIRECTION DES RÉSEAUX INFORMATIQUES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION)

Groupe 1 :

- Adjoint au sous-directeur. (AC)
- Chef de bureau. (AC)
- Conseiller personnels civils auprès du directeur central. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Adjoint au chef de département d'une direction locale ou d'un pôle opérationnel. (SD)
- Autorité territoriale d'emploi. (AC)
- Chef de bureau et adjoint au chef de bureau au SICL et au SP. (SD)
- Chef de département d'une direction locale ou d'un pôle opérationnel. (SD)

Groupe 3 :

- Acheteur. (SD)
- Adjoint à l'autorité territoriale d'emploi. (AC)
- Adjoint au chef de bureau. (SD)
- Chef de bureau. (SD)
- Chef de cellule. (AC)
- Chef de section. (AC)
- Expert. (AC)
- Expert. (SD)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

2. DMAÉ (DIRECTION DE LA MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE)

Groupe 1 :

- Chef de bureau. (AC)
- Chef de service. (AC)
- Conseiller personnels civils. (AC)
- Expert communication de haut subordonné au directeur. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Adjoint finances du directeur de segment de soutien « CHASSE ». (AC)
- Chef de bureau personnels civils. (AC)
- Chef de service à la SSAM et chef de la division finances marchés. (SD)

Groupe 3 :

- Acheteur négociateur d'actes complexes. (AC)
- Adjoint au chef division marchés/finances. (SD)
- Adjoint au chef de division pilotage de l'exécution des contrats SIC. (SD)
- Expert conseiller juridique. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Pilote de l'exécution des contrats. (SD)

3. DRM (DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE)

Groupe 1 :

- Adjoint au chef de division. (AC)

- Chef de bureau. (AC)
- Chef de division. (AC)
- Chef de division. (SD)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Adjoint chef de division. (SD)
- Adjoint coordination d'une sous-direction. (AC)
- Chef de bureau. (SD)
- Coordonnateur central à la prévention. (AC)
- Officier de sécurité des systèmes d'information. (AC)

Groupe 3 :

- Analyste cyberdéfense. (SD)
- Chef de cellule. (AC)
- Chef de projet (dominante technique). (AC)
- Chef de section. (AC)
- Chef de section. (SD)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

4. EMA (ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES)

Groupe 1 :

- Chef de bureau. (AC)
- Conseiller personnels civils auprès de l'inspecteur des armées. (AC)

Groupe 2 :

- Chef de bureau amélioration du service rendu et référent ressources humaines personnel civil du centre interarmées de coordination du soutien (CICOS). (SD)
- Conseiller gestion personnels civils. (AC)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef de division d'un COMBDD. (SD)
- Chargé de mission à l'École de guerre. (SD)
- Chef d'antenne des forces armées en Nouvelle-Calédonie. (SD)
- Chef de bureau au service interarmées des munitions (SIMu). (SD)
- Chef de bureau dans un état-major de zone de défense (EMZD). (SD)
- Chef de bureau d'un commandement de base de défense (COMBDD). (SD)
- Chef de bureau ressources humaines en outre-mer. (SD)
- Chef de division au centre des réserves et de la préparation opérationnelle de cyberdéfense (CRPOC). (SD)
- Chef de section. (AC)
- Data analyst confirmé. (AC)
- Expert financement de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne (UE). (AC)
- Expert juridique au SIMu. (SD)
- Expert pilotage budget-finance. (AC)
- Responsable d'audit interne et expert de haut niveau en audit interne. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

5. EMAAE (ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE)

Groupe 1 :

- Chef de bureau à la DRH-AAE. (SD)
- Chef de bureau en administration centrale. (AC)
- Chef de bureau relevant directement d'une sous-chefferie ou d'un CEM. (SD)
- Chef de département dans un grand commandement. (SD)
- Conseiller personnel civil. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Chargé de mission « discours et rayonnement » au sein du cabinet du CEMAAE. (AC)
- Chef de bureau en service déconcentré. (SD)
- Chef de division prévention environnement incendie. (SD)
- Chef d'une unité opérationnelle. (SD)

- Référent autorité territoriale d'emploi Air. (SD)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef d'une unité opérationnelle. (SD)
- Adjoint au responsable de l'académie de l'espace. (SD)
- Adjoint chef de bureau dans une BA ou un établissement de l'AAE. (SD)
- Adjoint chef de division en service déconcentré. (SD)
- Adjoint chef de division. (AC)
- Chargé de mission synthèse auprès de l'officier général synthèse. (AC)
- Chef de division en service déconcentré. (SD)
- Chef de section. (AC)
- Chef de section. (SD)
- Conseiller communication. (SD)
- Conseiller juridique et relations avec le secteur civil au CESA. (SD)
- Conseiller juridique. (AC)
- Conseiller valorisation du patrimoine au CESA. (SD)
- Secrétaire général du comité d'éthique de la défense placé auprès des inspecteurs généraux des armées. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

6. EMAT (ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE)

Groupe 1 :

- Chef de bureau à la DRHAT. (AC)
- Chef de bureau à la SIMMT. (AC)
- Chef de bureau à la SIMMT. (SD)
- Chef de division au SMITer. (SD)
- Conseiller personnel civil du GIAT et chef de l'observatoire du personnel civil à l'inspection de l'armée de terre. (AC)
- Conseiller pour le personnel civil, adjoint civil au sous-directeur des études et de la politique. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau à la DRHAT. (AC)
- Adjoint au chef de bureau à la DRHAT. (SD)
- Adjoint au chef de bureau à la SIMMT. (AC)
- Adjoint au chef de bureau à la SIMMT. (SD)
- Adjoint au chef de division au SMITer. (SD)
- Autorités territoriales d'emploi. (AC)
- Autorités territoriales d'emploi. (SD)
- Chef de bureau au centre expert des ressources humaines et de la solde (CERHS). (SD)
- Chef de division au CERHS. (SD)
- Expert haut niveau gestion administration personnel. (SD)

Groupe 3 :

- Adjoint à l'autorité territoriale terre SGL/Chargé de mission. (AC)
- Adjoint à l'autorité territoriale terre SGL/Chargé de mission. (SD)
- Adjoint au chef de bureau au CERHS. (SD)
- Adjoint au chef de division au CERHS. (SD)
- Adjoints aux autorités territoriales d'emploi. (AC)
- Adjoints aux autorités territoriales d'emploi. (SD)
- Administrateur mastère spécialisé au centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC). (SD)
- Chef de bureau au commandement des forces terrestres (CFT). (SD)
- Chef de bureau dans un régiment. (SD)
- Chef de bureau dans une école de l'armée de terre. (SD)
- Chef de projet encadrant. (AC)
- Chef de section à la DRHAT. (AC)
- Chef de section à la DRHAT. (SD)
- Chef de section à la SIMMT. (AC)
- Chef de section à la SIMMT. (SD)
- Chef de section organisation à l'Etat-major du commandement de la maintenance des forces. (SD)
- Chef de section. (AC)
- Chef du bureau ressources humaines personnel civil et dialogue social. (SD)
- Chef du service enseignement du service de soutien des forces (SSFo) positionnées en Allemagne. (SD)
- Conseiller principal d'éducation. (SD)
- Expert de haut niveau RH - HEM. (AC)
- Interprète de conférence au corps de réaction rapide européen (CRRE). (SD)
- Officier de pilotage du soutien. (AC)
- Officier de pilotage du soutien. (SD)
- Référent armée de terre pour la certification professionnelle et la VAE à la DRHAT. (AC)
- Référent armée de terre pour la certification professionnelle et la VAE à la DRHAT. (SD)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

7. EMM (ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE)

Groupe 1 :

- Chef de bureau dans les directions des ressources humaines des armées. (AC)
- Chef de bureau DPMM. (AC)
- Chef de département au service de soutien de la flotte (SSF). (SD)
- Chef du bureau personnel civil de la marine. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Adjoint au chef de division au COMAR. (SD)
- Adjoint au chef du département expertise juridique. (SD)
- Chargé de mission auprès d'un chef de service ou d'un sous-directeur. (AC)
- Chargé de programme infra PA-NG et prospective schémas directeurs. (SD)
- Chef de bureau au SSF (DGA/DO/SMCO/SSF). (SD)
- Chef de division au commandement de la zone maritime Manche et mer du Nord (COMAR). (SD)
- Chef de la division affaires générales - ressources humaines DSLM. (SD)
- Expert responsable qualité interne contrôle de gestion. (SD)
- Référent personnel civil. (SD)
- Responsable de contrats de l'opération PR/BCR/BPC/TCD. (SD)

Groupe 3 :

- Acheteur négociateur d'actes complexes à la direction locale du SSF de Brest. (SD)
- Adjoint au chef de bureau au SSF. (AC)
- Adjoint au chef de département organisation et méthodes achats. (SD)
- Adjoint au chef de la division coordination des soutiens. (SD)
- Adjoint au chef de la division RH, ATE, référent personnel civil et chef du groupe. (SD)
- Adjoint au chef du département organisation et méthodes achats. (SD)
- Adjoint au directeur de l'enseignement d'une école de la marine. (SD)
- Adjoint au directeur du personnel militaire de la marine. (AC)
- Adjoint directeur et chef du bureau méthodes. (SD)
- Auditeur à l'inspection de la marine nationale. (AC)
- Chargé de communication de l'EFM de Toulon. (SD)
- Chef de bureau au COMAR. (SD)
- Chef de bureau au commandement de la zone maritime Atlantique (CECLANT). (SD)
- Chef de bureau au SSF. (SD)
- Chef de bureau d'un EFM. (SD)
- Chef de bureau d'une école de la marine. (SD)
- Chef de groupe au commandement de la zone maritime atlantique. (SD)
- Chef de groupe remises/ventes de la division logistique. (SD)
- Chef de groupement au service logistique de la marine (SLM). (SD)
- Chef de pôle. (AC)
- Chef de section. (AC)
- Chef du bureau domanialité-urbanisme CECMED. (SD)
- Chef du bureau juridique et relations extérieures. (SD)
- Chef du bureau règlementation maritime CECMED. (SD)
- Chef du groupe gestion du personnel civil et formation. (SD)
- Directeur de recherche au centre d'études stratégiques de la marine (CESM). (SD)
- Expert au niveau patrimoine de la marine. (SD)
- Rédacteur en chef du magazine « Cols Bleus » au service d'information et de relations publiques des armées (marine) (SIRPA marine). (SD)
- Rédacteur en chef du magazine cols bleus. (AC)
- Responsable pilotage commandement de base de défense (com bdd). (SD)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

8. SCA (SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES)

Groupe 1 :

- Adjoint au chef du GSBdD. (SD)
- Adjoint au chef de division au centre interarmées du soutien. (SD)
- Adjoint au directeur au sein d'un organisme opérateur (PFAT, LABOCA). (SD)
- Adjoint au directeur d'un centre interarmées du soutien. (SD)
- Adjoint au directeur d'une PFC. (SD)
- Chef de bureau au centre de conduite des ressources humaines. (SD)

- Chef de bureau au centre de soutien organique. (SD)
- Chef de bureau. (AC)
- Chef de département au sein d'un centre interarmées du soutien (CIMOB). (SD)
- Chef de l'observatoire RH de l'inspection du commissariat des armées. (AC)
- Chef du GSBdD. (SD)
- Directeur de projet transformation placé auprès du sous-directeur performance synthèse. (AC)
- Directeur d'un centre interarmées du soutien. (SD)
- Directeur d'un organisme opérateur. (SD)
- Directeur d'une PFC. (SD)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau au centre de conduite des ressources humaines. (SD)
- Adjoint au chef de bureau au centre de soutien organique. (SD)
- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Adjoint chef de département au sein d'un groupement de soutien de base de défense (GSBdD). (SD)
- Adjoint au chef de division au sein d'un GSBdD. (SD)
- Adjoint au chef de division au sein d'un organisme opérateur (PFAT, ENS). (SD)
- Adjoint au chef de division au sein d'une PFC. (SD)
- Adjoint au chef de pôle (au GSBdD). (SD)
- Adjoint au chef de socle (au GSBdD). (SD)
- Adjoint au directeur au sein d'un organisme opérateur (CIAS, EDIACA, ENS, ELOCA, SLC). (SD)
- Adjoint chef d'antenne CIMOB Lille. (SD)
- Chef de bureau directement subordonné au commandement au sein d'une PFC. (SD)
- Chef de département au sein d'un GSBdD. (SD)
- Chef de département au sein d'un organisme opérateur (LABOCA). (SD)
- Chef de division au sein d'un GSBdD. (SD)
- Chef de division au sein d'un organisme opérateur. (SD)
- Chef de division au sein d'une PFC. (SD)
- Chef de division en centre interarmées du soutien. (SD)
- Chef de pôle en GSBdD. (SD)
- Chef de pôle RH. (AC)
- Chef de socle (au GSBdD). (SD)
- Officier responsable d'exploitation au sein du centre de soutien organique. (AC)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef de bureau au sein des organismes opérateurs (EDIACA, PFAT). (SD)
- Adjoint au chef de bureau d'un centre interarmées du soutien au SCA. (SD)
- Adjoint au chef de bureau directement subordonné à une division au sein d'une PFC. (SD)
- Adjoint au chef de bureau d'un GSBdD. (SD)
- Adjoint au chef de pôle RH. (AC)
- Chargé de mission auprès de l'inspecteur du commissariat des armées. (AC)
- Chargé d'études au sein de la direction centrale. (AC)
- Chef de bureau au sein d'un GSBdD. (SD)
- Chef de bureau directement subordonné à une division au sein d'une PFC. (SD)
- Chef de bureau en centre interarmées du soutien. (SD)
- Chef de bureau au sein d'un organisme opérateur. (SD)
- Chef de centre de production au sein d'un organisme opérateur (ELOCA). (SD)
- Chef de section au centre de conduite des ressources humaines. (SD)
- Chef de section au centre de soutien organique. (SD)
- Chef de section au sein d'un organisme opérateur (SLC). (SD)
- Chef de section dans un centre interarmées du soutien. (SD)
- Chef de section. (AC)
- Chef espace ATLAS. (SD)
- Chef échelon coordination et production. (SD)
- Coordinateur restauration hébergement loisirs (RHL) Directeur de cercle. (SD)
- Directeur de cercle et directeur de cercle adjoint. (SD)
- Directeur Condipers succursale Brest. (SD)
- Expert dans un centre interarmées du soutien. (SD)
- Officier responsable de la transformation (ORT) à la direction de projet « groupements de soutien de base de défense de nouvelle génération » (DP GSBdD NG). (AC)
- Responsable technique au sein d'un organisme opérateur (LABOCA). (SD)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

9. SEO (SERVICE DE L'ÉNERGIE OPÉRATIONNELLE)

Groupe 1 :

- Chef du bureau de la transition numérique. (SD)

Groupe 2 :

- Chef de bureau. (SD)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef de bureau. (SD)
- Chef de pôle dépense. (SD)
- Chef de section. (SD)
- Fondé de pouvoir et adjoint du comptable du compte de commerce « Approvisionnement de l'Etat et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires ». (SD)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

10. SIAÉ (SERVICE INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE)

Groupe 1 :

- Adjoint au sous-directeur. (AC)
- Chef de bureau. (AC)
- Sous-directeur dans un atelier industriel de l'aéronautique (AIA). (SD)
- Sous-directeur RH. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Adjoint au chef de département dans un AIA. (SD)
- Adjoint au responsable du pôle finances comptabilité. (AC)
- Adjoint au sous-directeur dans un AIA. (SD)
- Chef de département dans un AIA. (SD)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef de bureau dans un AIA. (SD)
- Adjoint au chef de groupe dans un AIA. (SD)
- Chef de bureau dans un AIA. (SD)
- Chef de division « contrôle de gestion » à l'AIA de Clermont-Ferrand. (SD)
- Chef de groupe dans un AIA. (SD)
- Chef de pôle communication dans un AIA. (SD)
- Chef de section. (AC)
- Chef du service de l'exécution financière à l'AIA de Cuers-Pierrefeu. (SD)
- Conseiller juridique auprès du directeur de l'AIA de Cuers-Pierrefeu. (SD)
- Expert de haut niveau et manager de projet de systèmes d'information dans un AIA. (SD)
- Expert des marchés publics et SI finance à l'AIA de Cuers-Pierrefeu. (SD)
- Responsable central de formation. (AC)

Groupe 4 :

- Chargé de mission au sein d'un AIA. (SD)
- Chef de section au sein d'un AIA. (SD)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)
- Expert conseiller juridique au sein d'un AIA. (SD)

11. SIMU (SERVICE INTERARMÉES DES MUNITIONS)

Groupe 3 :

- Chef de bureau au service interarmées des munitions (SIMu). (SD)
- Conseiller juridique de haut niveau au SIMu. (SD)

Groupe 4 :

- Acheteur négociateur confirmé au SIMu. (SD)
- Chef de section au SIMu. (SD)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

12. SSA (SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES)

Groupe 1 :

- Adjoint performance à la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN). (SD)
- Chef de bureau. (AC)
- Chef de pôle au CERH-SSA. (SD)
- Conseiller politique RH et dialogue social. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Chef de division au CERH-SSA. (SD)
- Chef de projet transformation hospitalière à l'hôpital Desgenettes au SSA. (SD)
- Conseiller politique ressource humaine (RH) civile et dialogue social du SSA. (AC)
- Haut expert juridique. (SD)

Groupe 3 :

- Chef de bureau au CERH-SSA. (SD)
- Chef du bureau ressources humaines dans un HIA. (SD)
- Chef du service des hospitalisations dans un hôpital d'instruction des armées (HIA). (SD)
- Expert conseiller juridique. (AC)

Groupe 4 :

- Chef de section d'un HIA. (SD)
- Contrôleur de gestion d'un HIA. (SD)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

13. TOUS LES SERVICES RELEVANT DU CEMA OU D'UN CHEF D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE

Groupe 1 :

- Conseiller personnels civils auprès d'un chef d'état-major d'armée. (AC)

Groupe 2 :

- Chef d'antenne de production de Denain. (AC)
- Chef de pôle. (AC)
- Référent personnels civils. (AC)

Groupe 3 :

- Adjoint à un référent personnels civils. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

II. DGA (DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT)

Groupe 1 :

- Adjoint au chef de service, responsable des capacités externes à la fonction technique. (AC)
- Adjoint au sous-directeur. (AC)
- Adjoint au sous-directeur. (SD)
- Adjoint pilotage et performance du chef de la sous-direction de la stratégie industrielle, de l'intelligence économique (S2IE). (AC)
- Adjoint ressources humaines au directeur de la direction du développement international (DDI). (AC)
- Architecte technique confirmé (ATC). (SD)
- Autorité signataire de marchés. (SD)
- Chargé de mission auprès d'un emploi supérieur au sens du décret N° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du gouvernement (SGA, DGA, directeur d'administration centrale...). (JO n° 173 du 27 juillet 1985). (AC).
- Chef de bureau. (AC)
- Chef de département à la direction des opérations et à l'agence du numérique de la défense (AND). (SD)
- Chef de division. (AC)
- Chef de division. (SD)
- Président de la commission contrat. (SD)
- Sous-directeur régional. (AC)
- Sous-directeur. (SD)

Groupe 2 :

- Adjoint affaires générales ou contrôle de gestion placé auprès d'un directeur d'unité de management (UM). (SD)
- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Adjoint au chef de département à la direction des opérations (DO). (SD)
- Adjoint au chef de division. (SD)
- Adjoint au responsable des plans, des programmes et du budget (DP). (AC)
- Adjoint pilotage et performance de l'AND. (SD)
- Chargé de mission auprès d'un chef de service ou d'un sous-directeur nommé dans les conditions prévues par le décret N° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État (JO n° 1 du 1er janvier 2020, texte n° 42). (AC)
- Chef de bureau. (SD)
- Chef de département. (SD)
- Chef de division au centre de prestations de proximité des ressources humaines (CPP-RH). (AC)
- Chef de division. (SD)
- Chef de groupe des enquêteurs de prix. (SD)

- Chef de projet informatique. (AC)
- Coordinateur de l'instruction ministérielle "engagement de service". (AC)
- Enquêteur de prix habilité référent de haut niveau. (SD)
- Expert référent coopération et classement au service des procédures d'exportation et des moyens (SPEM). (AC)
- Expert référent. (AC)
- Expert référent. (SD)
- Expert ressources humaines auprès d'une direction. (AC)
- Manager d'affaires senior. (AC)
- Manager d'affaires senior. (SD)
- Manager des relations PME-Ministère. (AC)
- Responsable du pilotage des ressources et du contrôle de gestion à la direction technique (DT). (SD)
- Responsable pilotage RH soutien du maintien en condition opérationnelle (SMCO). (SD)
- Sous-directeur RH de site. (SD)

Groupe 3 :

- Acheteur négociateur de haut niveau. (SD)
- Adjoint au chef de département. (SD)
- Adjoint au responsable du pôle communication événementielle au département central d'information et de communication (COMM). (AC)
- Adjoint personnel au superviseur de l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR). (AC)
- Animateur de haut niveau achats. (SD)
- Animateur de haut niveau. (AC)
- Animateur de haut niveau. (SD)
- Animateur et enquêteur de prix habilité. (SD)
- Chargé de mission à l'inspection de l'armement. (AC)
- Chef de département affaires générales au service de la qualité (SQ). (SD)
- Chef de pôle. (AC)
- Chef de section à la direction des opérations (DO). (SD)
- Chef de section. (AC)
- Contrôleur de gestion. (SD)
- Directeur de « DGA Formation ». (SD)
- Directeur de projet adjoint. (SD)
- Enquêteur de prix habilité. (SD)
- Expert juridique et en réglementation de haut niveau. (SD)
- Expert. (AC)
- Officier de sécurité au service de sécurité de la défense et des systèmes d'informations (SSDI). (SD)
- Responsable communication au SERECOM. (SD)
- Responsable pôle communication événementielle. (AC)
- Responsable projet EMPIRE. (SD)

Groupe 4 :

- Acheteur négociateur (autres que ceux classés dans les autres groupes). (SD)
- Assistant de communication. (SD)
- Assistant. (AC)
- Chargé d'affaires. (AC)
- Chef de cellule. (SD)
- Chef de section. (SD)
- Conseiller carrière à la direction des ressources humaines (DRH). (AC)
- Correspondant. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)
- Enquêteur de prix non habilité. (SD)
- Expert gestionnaire de projet. (SD)
- Expert juridique et en réglementation (autres que ceux classés dans les autres groupes). (SD)
- Expert management et qualité. (SD)
- Officier de zone à la direction du développement internationale (DI). (AC)
- Responsable. (AC)
- Spécialiste. (AC)

III. SGA (SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION)

1. DAF (DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES)

Groupe 1 :

- Chef de bureau. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Chargé de mission système d'information (SI) Achats interministériels. (AC)
- Chef du bureau ressources humaines. (AC)
- Expert Haut niveau contrôle interne supérieur. (AC)

- Expert PME innovation. (AC)

Groupe 3 :

- Chef de section. (AC)
- Responsable d'accompagnement au changement Achats. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

2. DAJ (DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES)

Groupe 1 :

- Chef de bureau. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)

Groupe 3 :

- Chef de la cellule publication bulletin officiel des armées. (AC)
- Chef de section. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

3. DMCA (DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DE LA CULTURE ET DES ARCHIVES)

Groupe 1 :

- Chargé de mission auprès d'un directeur. (AC)
- Chef de bureau. (AC)
- Chef de cabinet. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Conseiller RH. (AC)

Groupe 3 :

- Chef de pôle. (AC)
- Chef de section. (AC)
- Responsable de ... (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

4. DRH-MD (DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE)

Groupe 1 :

- Adjoint au directeur - SRHC/CFD. (SD)
- Adjoint au directeur (SRHC/CMG - hors CMG Arcueil). (SD)
- Adjoint au directeur (SRHC/CMG Arcueil). (SD)
- Adjoint au directeur de projet mixité. (AC)
- Adjoint au directeur d'établissement - SRHC/CERH-PC. (SD)
- Adjoint au directeur en charge de la transformation numérique - CFMD. (AC)
- Adjoint formation du CFD - SRHC/CFD. (SD)
- Chef de bureau - SPRP. (AC)
- Chef de bureau - ASA. (AC)
- Chef de bureau - DEF MOB. (AC)
- Chef de bureau - DRH-MD. (AC)
- Chef de bureau - SRHC. (AC)
- Chef de bureau - SRHC/CERH-PC. (SD)
- Chef de bureau (SRHC/CMG Arcueil). (SD)
- Chef de bureau pilotage politique handicap DHN - DRH-MD. (AC)
- Chef de division (SRHC/CMG - hors CMG Arcueil). (SD)
- Chef de pôle hautes autorités (SRHC/CMG Arcueil). (SD)
- Chef du centre de maintenance ALLIANCE - DRH-MD. (AC)
- Chef du centre expert de traitement des indemnités chômage - DEF MOB. (SD)
- Chef d'un Pôle Défense mobilité - DEF MOB. (SD)
- Directeur adjoint du centre de formation au management du ministère de la défense - CFMD. (AC)
- Directeur d'établissement - SRHC/CERH-PC. (SD)

- Directeur du centre de formation de la défense - SRHC/CFD. (SD)
- Directeur d'un centre territorial d'action sociale - ASA/CTAS. (SD)
- Secrétaire général - SPRP. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint administration générale au directeur d'un CTAS - ASA. (SD)
- Adjoint au chef d'un PMD - DEF MOB. (SD)
- Adjoint au chef de bureau - ASA. (AC)
- Adjoint au chef de bureau - DEF MOB. (AC)
- Adjoint au chef de bureau - DRH-MD. (AC)
- Adjoint au chef de bureau - SPRP. (AC)
- Adjoint au chef de bureau - SRHC. (AC)
- Adjoint au chef de bureau - SRHC/CERH-PC. (SD)
- Adjoint au chef de bureau (SRHC/CMG Arcueil). (SD)
- Adjoint au chef du centre de maintenance ALLIANCE - DRH-MD. (AC)
- Adjoint au chef du CETIC - DEF MOB. (SD)
- Adjoint au secrétaire général - SPRP. (AC)
- Adjoint chef de division (SRHC/CMG - hors CMG Arcueil). (SD)
- Adjoint chef de pôle hautes autorités (SRHC/CMG Arcueil). (SD)
- Autorité territoriale d'emploi du SGA. (AC)
- Chargé de mission auprès du chef de service - SPRP. (AC)
- Chargé de mission auprès du chef du service de l'action sociale des armées - ASA. (AC)
- Chef de bureau (SRHC/CMG - hors CMG Arcueil). (SD)
- Chef de bureau à la direction de projet « nouvelle politique de rémunération des militaires » - DRH-MD/NPRM. (AC)
- Chef de département - SRHC/CFD. (SD)
- Chef de la mission audit et conseil - DEF MOB. (AC)
- Chef d'un échelon social interarmées (ESIA) - ASA. (SD)
- Coordonnateur et chargé de prévention des risques professionnels- ASA. (SD)
- Directeur de centre d'action sociale d'outre-mer - ASA. (SD)
- Directeur/chef de projet de l'académie numérique - SRHC/CFD. (SD)
- Expert (rattaché auprès du chef de bureau) -SRHC. (AC)
- Expert haut niveau (SRHC/CMG - hors CMG Arcueil). (SD)
- Expert ministériel - SRHC/CERH-PC. (SD)

Groupe 3 :

- Adjoint à l'autorité territoriale d'emploi du SGA. (AC)
- Adjoint au chef de département - SRHC/CFD. (SD)
- Adjoint au chef de pôle - SRHC. (AC)
- Adjoint chef de bureau (SRHC/CMG - hors CMG Arcueil). (SD)
- Adjoint chef de pôle (SRHC/CMG Arcueil). (SD)
- Chargé de mission "Formation" - CFMD. (AC)
- Chargé de prévention et chargé de mission information. (AC)
- Chef d'antenne Défense mobilité - DEF MOB. (SD)
- Chef de bureau au centre militaire professionnel (CMFP) - DEF MOB. (SD)
- Chef de pôle - SRHC. (AC)
- Chef de pôle - SRHC/CERH-PC. (SD)
- Chef de pôle (SRHC/CMG Arcueil). (SD)
- Chef de pôle à la DRH-MD. (AC)
- Chef de projet encadrant - DRH-MD. (AC)
- Chef de section - ASA. (AC)
- Chef de section - DEF MOB. (AC)
- Chef de section - DRH-MD. (AC)
- Chef de section - SPRP. (AC)
- Expert - contrôle interne, contrôle de gestion, qualité, prime, dialogue social, pensions, handicap, REO, logistique, CORSIC (SRHC/CMG Arcueil). (SD)
- Expert (expert dans un pôle) - SRHC. (AC)
- Expert accompagnement - référent - DEF MOB. (AC)
- Expert budget finances marchés - DEF MOB. (AC)
- Expert dans un pôle - GA/paie, SIRH contrôle interne, formation (SRHC/CMG Arcueil). (SD)
- Expert de la formation - DEF MOB. (AC)
- Expert en organisation et RH relevant du bureau pilotage de la performance (fonction transformation RH) - DRH-MD. (AC)
- Expert métier - paie - contrôle interne - contrôle de gestion - qualité - CORSIC - SIC (SRHC/CMG - hors CMG Arcueil). (SD)
- Expert métier - SRHC/CERH-PC. (SD)
- Expert politique de reconversion - DEF MOB. (AC)
- Responsable de formation - CFMD. (AC)
- Responsable d'équipes projets RH - DRH-MD / SDSI-RH. (AC)
- Responsable section prestations - ASA. (SD)

Groupe 4 :

- Chargé de mission / Chargé d'études / autres fonctions (SRHC/CMG - hors CMG Arcueil). (SD)
- Conseiller mobilité carrière (SRHC/CMG - hors CMG Arcueil). (SD)
- Conseiller mobilité carrière (SRHC/CMG Arcueil). (SD)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

5. DSNJ (DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE)

Groupe 1 :

- Adjoint au sous-directeur. (AC)
- Chef de bureau. (AC)
- Directeur adjoint d'un établissement du service national et de la jeunesse (ESNJ). (SD)
- Directeur d'un ESNJ. (SD)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Chef d'un centre du service national et de la jeunesse (CSNJ). (SD)
- Coordonnateur central délégué à la prévention. (AC)

Groupe 3 :

- Chargé de mission étude et prospective. (AC)
- Chef de bureau au sein d'un CSNJ. (SD)
- Chef de bureau au sein d'un ESNJ. (SD)
- Chef de section. (AC)
- Coordinateur de projet auprès d'un sous-directeur. (AC)
- Responsable de projet. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

6. DTIE (DIRECTION DES TERRITOIRES, DE L'IMMOBILIER ET DE L'ENVIRONNEMENT)

Groupe 1 :

- Adjoint au directeur d'établissement territorial du logement. (SD)
- Adjoint au sous-directeur - SDBA - SDPAMG. (AC)
- Chargé de mission auprès d'un directeur. (AC)
- Chargé de mission études et prospectives. (AC)
- Chef de bureau. (AC)
- Chef de bureau - SDBA - SDPAMG. (AC)
- Chef de la mission de supervision des impacts des réorganisations - SDBA. (AC)
- Chef de la mission pour la réalisation et la valorisation des actifs immobiliers (MRAI). (AC)
- Chef du département contrat ambition logement (DCAL). (AC)
- Chef du département de la stratégie et de l'expertise logement (DSEL). (AC)
- Directeur d'établissement territorial du logement. (SD)
- Secrétaire général - DAR. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Adjoint au chef de bureau - SDBA - SDPAMG. (AC)
- Adjoint au chef de la mission MRAI. (AC)

Groupe 3 :

- Acheteur au sein du département contrat ambition logement (DCAL). (AC)
- Adjoint chef de section - SDBA. (AC)
- Chargé de mission au département contrat ambition logement (DCAL). (AC)
- Chargé de projet au sein du département contrat ambition logement (DCAL). (AC)
- Chef de pôle. (AC)
- Chef de section. (AC)
- Chef de section - SDBA - SDPAMG. (AC)
- Contrôleur financier au sein du département contrat ambition logement (DCAL). (AC)
- Juriste au sein du département contrat ambition logement (DCAL). (AC)
- Négociateur à la MRAI. (AC)
- Officier de sécurité - SDBA. (AC)
- Référent CEGELOG territorial. (SD)
- Responsable de ... (AC)
- Responsable du contrôle de gestion à la direction de site de Balard - SDBA. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

7. ODR (ORGANISMES DIRECTEMENT RATTACHÉS AU SGA)

Groupe 1 :

- Adjoint au chef de cabinet du SGA. (AC)
- Adjoint au rapporteur général - CRM. (AC)
- Chargé de mission - SPI. (AC)
- Chargé de mission déontologie et alerte au sein du secrétariat général - COMMISSION DEONTOLOGIE. (AC)
- Chef de la MISSION COMM. (AC)
- Chef de pôle - DTPM. (AC)
- Chef de pôle audit interne - CIAI. (AC)
- Chef du pôle contrôle interne - CIAI. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de la MISSION COMM. (AC)
- Adjoint chef de pôle - DTPM. (AC)
- Chargé de mission auprès du CIAI - conseiller juridique - CIAI. (AC)
- Chargé de mission auprès d'un inspecteur civil - CIAI. (AC)
- Chargé de mission conseil stratégie et pilotage des chantiers de transformation / SPC2M - DTPM. (AC)
- Chargé de mission politique et rayonnement RH - DTPM. (AC)
- Chargé de mission, adjoint au directeur de projet encadrement supérieur et cadres dirigeants - DES. (AC)
- Chef de projet communication - MISSION COMM. (AC)
- Chef de projet rénovation rh du SGA - cabinet du SGA. (AC)
- Chef de projet technique - IT : SI Unique du contentieux - DTPM. (AC)
- Coach en développement managérial. (AC)
- Expert de haut niveau Contrôle Interne - CIAI. (AC)
- Expert de haut niveau management des connaissances DTPM. (AC)

Groupe 3 :

- Auditeur - CIAI. (AC)
- Chargé de mission économie locale – budget. (AC)
- Chargé de mission pilotage, performance - DTPM. (AC)
- Chef de projet (à l'exception de ceux classés en groupe 2) - DTPM. (AC)
- Consultant en transformation métier et digital - DTPM. (AC)
- Data Analyst - DTPM. (AC)
- Lead Tech développeur - DTPM. (AC)
- Responsable "relations entreprises - outplacement" - BOG. (AC)
- Responsable contrôle interne - DTPM. (AC)
- Responsable du pilotage des ressources - DTPM. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

8. SHD (SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE)

Groupe 1 :

- Adjoint au chef de centre. (SD)
- Adjoint au chef de département. (AC)
- Chef de bureau au sein du secrétariat général. (AC)
- Chef de département du SHD. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau au sein du secrétariat général. (AC)
- Adjoint au chef de département. (SD)
- Chef de bureau (hors secrétariat général). (AC)
- Chef de département. (SD)
- Chef de division. (AC)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef de bureau (hors secrétariat général). (AC)
- Adjoint au chef de division. (AC)
- Chargé de mission « Cité des archives ». (SD)
- Chef de bureau. (SD)
- Officier de sécurité du SHD. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

9. SID (SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE)

Groupe 1 :

- Chef de bureau. (AC)
- Coordonnateur central délégué à la prévention. (AC)

- Chef de bureau au CETID. (SD)
- Chef de pôle au CETID. (SD)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Adjoint au chef de division d'un établissement d'infrastructure de la défense (ESID). (SD)
- Adjoint au chef de service d'un ESID. (SD)
- Chef de cabinet à la DCSID (AC)
- Chef de division d'un ESID. (SD)
- Chef de service d'un ESID. (SD)

Groupe 3 :

- Acheteur en énergie. (AC)
- Adjoint au chef de bureau d'un ESID. (SD)
- Adjoint au coordinateur central délégué à la prévention. (AC)
- Chef de bureau d'un ESID. (SD)
- Chef de pôle. (AC)
- Chef de section au sein d'une unité de soutien de l'infrastructure de la défense (USID). (SD)
- Chef de section. (AC)
- Chef du bureau prévention, maîtrise des risques, environnement. (SD)
- Responsable contrôle de gestion et prévention au CETID. (SD)
- Responsable management de l'information à la DCSID. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

10. TOUS LES SERVICES RELEVANT DU SGA

Groupe 1 :

- Chargé de mission auprès d'un emploi supérieur au sens du décret N° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du gouvernement (SGA, DGA, directeur d'administration centrale...) (JO n° 173 du 27 juillet 1985). (AC)
- Chef de cabinet d'une direction ou d'un service d'administration centrale en charge d'un bureau - tous les services relevant du SGA. (AC)

Groupe 2 :

- Chargé de mission auprès d'un chef de service ou d'un sous-directeur nommé dans les conditions prévues par le décret N° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État (JO n° 1 du 1er janvier 2020, texte n° 42). (AC)
- Chef d'un bureau ressources humaines (conseiller chargé des RH de proximité) - tous les services relevant du SGA. (AC)
- Chef de cabinet d'une direction ou d'un service d'administration centrale - tous les services relevant du SGA. (AC)
- Coordinateur central de prévention - tous les services relevant du SGA (hors SID). (AC)

Groupe 4 :

- Chargé d'études, chargé de mission, auditeur interne, expert, gestionnaire, adjoint au chef de section/division/cellule, acheteur, conseiller juridique, responsable, officier central de sécurité, animateur de processus, contrôleur de gestion, traducteur interprète, linguiste expert, architecte de projet SI. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

IV. SERVICES PLACÉS AUPRÈS DU MINISTRE

1. ACSIA (AGENCE COMPTABLE DES SERVICES INDUSTRIELS DE L'ARMEMENT)

Groupe 1 :

- Chef de division. (AC)
- Chef de division. (SD)

Groupe 2 :

- Chef de service. (AC)
- Chef de service. (SD)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef de service. (AC)
- Adjoint au chef de service. (SD)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

2. CAB MINARM (CABINET DU MINISTÈRE DES ARMÉES)

Groupe 1 :

- Chef de bureau. (AC)
- Chef de département. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Chargé de mission auprès du directeur adjoint du cabinet civil et militaire de la ministre des armées. (AC)
- Chef de bureau relevant d'un département ou d'un pôle. (AC)
- Chef du pôle juridique (AC)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef de bureau relevant d'un département ou d'un pôle. (AC)
- Chargé de mission pilotage et gestion de projets. (AC)
- Chef de division. (AC)
- Chef de section. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

3. CBCM (CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE MINISTÉRIEL)

Groupe 1 :

- Chef de bureau. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)

Groupe 3 :

- Chef de cellule. (AC)
- Chef de la section des actes du titre II. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

4. CDM (COMMISSION DE DÉONTOLOGIE DES MILITAIRES)

Groupe 1 :

- Chargé de mission déontologie et alerte au sein du secrétariat général. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

5. CGA (CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES ARMÉES)

Groupe 2 :

- Adjoint du responsable ministériel de l'audit interne de la défense. (AC)
- Chef de bureau. (AC)
- Chef de cabinet. (AC)
- Expert juridique auprès du chef du groupe des inspections spécialisées. (AC)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Adjoint au chef de la section « matériel de guerre ». (AC)
- Adjoint au secrétaire général. (AC)
- Auditeur/rapporteur. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

6. CIEEMG (COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR L'EXPORTATION DES MATÉRIELS DE GUERRE)

Groupe 3 :

- Adjoint à la commission. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

7. CRM (COMMISSION DES RECOURS MILITAIRES)

Groupe 1 :

- Adjoint au rapporteur général. (AC)

Groupe 3 :

- Rapporteur – chef de la cellule « recours droits financiers ». (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

8. DGNUM (DIRECTION GÉNÉRALE DU NUMÉRIQUE)

Groupe 1 :

- Chef de bureau. (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Expert haut niveau et relations internationales du numérique. (AC)

Groupe 3 :

- Chef de projet acculturation numérique et animation des viviers de ressources SIC. (AC)
- Chef de projet stratégie RH de recrutement, de fidélisation et de formation des agents civils de la filière SIC. (AC)
- Conseiller coordonnateur ministériel de la famille professionnelle SIC. (AC)
- Conseiller projets et développement des SI. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

9. DGRIS (DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATÉGIE)

Groupe 1 :

- Chef de département. (AC)
- Directeur de domaines d'études - IRSEM. (SD)
- Secrétaire générale. (SD)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de département. (AC)
- Adjoint au directeur de domaines d'études « pensée stratégique » - IRSEM. (SD)
- Chef du bureau du soutien à la recherche- IRSEM. (SD)
- Chef du département des ressources humaines. (AC)

Groupe 3 :

- Chef de cellule. (AC)
- Chef de section. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (SD)

10. DICOD (DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE DE LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE)

Groupe 1 :

- Chef de pôle. (AC)
- Directeur des opérations. (AC)

Groupe 2 :

- Chef de bureau. (AC)
- Secrétaire général adjoint - Chef du bureau finances. (AC)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Chef de section. (AC)
- Rédacteur en chef. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

11. DPID (DIRECTION DE LA PROTECTION DES INSTALLATIONS, MOYENS ET ACTIVITÉS DE LA DISSUASION)

Groupe 1 :

- Chargé de mission auprès du directeur de la DPID (AC)

Groupe 2 :

- Adjoint au chef de département. (AC)
- Expert de haut niveau "nucléaire et dissuasion". (AC)
- Expert de haut niveau des systèmes d'information et de communication. (AC)

Groupe 3 :

- Chef de cellule. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

12. DRSD (DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DE LA DÉFENSE)

Groupe 1 :

- Adjoint au chef de centre. (AC)
- Adjoint au chef de division. (AC)
- Chef de centre. (AC)
- Chef de division. (AC)

Groupe 2 :

- Chef de bureau. (AC)
- Responsable fonctionnel de projet SI et adjoint au directeur de projet. (AC)

Groupe 3 :

- Adjoint au chef de bureau. (AC)
- Chef de cellule. (AC)
- Chef de section. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

13. DSAÉ (DIRECTION DE LA SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT)

Groupe 2 :

- Chef de cabinet. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

14. SPI (SECRÉTARIAT PERMANENT AUX INVESTISSEMENTS)

Groupe 1 :

- Chargé de mission. (AC)

Groupe 4 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)

15. TOUS LES SERVICES PLACÉS AUPRÈS DU MINISTRE

Groupe 1 :

- Chargé de mission auprès d'un emploi supérieur au sens du décret N° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du gouvernement (SGA, DGA, directeur d'administration

centrale...) (JO n° 173 du 27 juillet 1985). (AC)

Groupe 2 :

- Chargé de mission auprès d'un chef de service ou d'un sous-directeur nommé dans les conditions prévues par le décret N° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État (JO n° 1 du 1er janvier 2020, texte n° 42). (AC)
- Chef du bureau des ressources humaines (chancellerie). (AC)

Groupe 4 :

- Chargé d'études, chargé de mission, auditeur interne, expert, gestionnaire, adjoint au chef de section/division/cellule, acheteur, conseiller juridique, responsable, officier central de sécurité, animateur de processus, contrôleur de gestion, traducteur interprète, linguiste expert, architecte de projet SI. (AC)
- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes. (AC)